

## ACTION INCLUSION

Notre plan d'**action inclusion** s'adresse aux publics avec moins d'opportunités pour des raisons économiques et sociales, pour des raisons de santé ou des questions de discrimination, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Notre établissement public (EPL) accueille des étudiants boursiers qui peuvent bénéficier des aides financières à la mobilité internationale de la région Ile-de-France. Un complément financier forfaitaire Erasmus, montant additionnel du « soutien pour l'inclusion » peut également être attribué aux publics cibles afin d'encourager les participants avec moins d'opportunités à la mobilité internationale. Pour les personnes en situation de handicap, d'affection de longue durée ou un autre motif justifié susceptible d'entraver la réalisation de la mobilité, la prise en charge Erasmus peut être engagée sur la base des frais réels. Nous prêtons une attention particulière à la sélection des bénéficiaires afin d'assurer une répartition équitable en fonction de la destination choisie, du quotient familial ainsi que de la situation du participant. La gestion du dispositif d'attribution des bourses est essentiellement assurée en équipe par la responsable des relations internationales et l'intendant, en étroite collaboration avec le Directeur. Description des bourses, critères de sélection, modalités de candidature et conseils sont disponibles sur le site pour les sortants et les entrants, assurant ainsi la transparence de l'information.

En outre, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que nous offrons à nos étudiants et personnels. L'architecture de l'école permet l'accueil des personnes en situation de handicap : pont d'accueil, ascenseurs à tous les niveaux. Nous mettons en œuvre une veille stricte au niveau bâtementaire afin d'offrir une réelle accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Sur le plan médical, nous apportons des réponses individualisées aux étudiants présentant des problèmes de santé, en particulier maladies chroniques, troubles des apprentissages ou handicaps par le biais de deux dispositifs : le projet d'accueil individualisé (API) et le projet personnalisé de scolarité (PPS). L'ensemble des commissions et instances sont actives pour accompagner, traiter et aménager si besoin, les parcours des étudiants en situation de handicap.

Des actions de prévention sont menées pour lutter contre les discriminations de sexe, de genre, de couleur, contre le harcèlement, contre le racisme, pour la tolérance et l'inclusion, notamment par l'expression vestimentaire de la personnalité, mais aussi l'acceptation des étudiants transgenres qui sont accompagnés avec bienveillance dans leur transfert d'identité. Le service des relations internationales, l'infirmerie et la vie scolaire participent conjointement à l'encadrement, au soutien et au développement de ces actions.